



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par International Police Executive Symposium, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La violence domestique peut se définir comme « un schéma de comportement violent dans toute relation qui est utilisé par un partenaire pour obtenir ou exercer un pouvoir et un contrôle sur un autre partenaire intime. Il peut s'agir de violences physiques, sexuelles, morales, économiques ou psychologiques ou de menaces de violences influençant une autre personne. La violence domestique comprend tous les comportements visant à intimider quelqu'un, à le manipuler, l'humilier, l'isoler, à lui faire peur, le terroriser, le contraindre, le menacer, le blâmer, lui faire du mal, l'offenser ou le blesser » (Département de la justice des États-Unis d'Amérique, Office on Violence Against Women).

Certes, la violence domestique (aussi appelée violence interpersonnelle) est une infraction de droit commun partout dans le monde, mais la réponse de la police diffère largement. Très peu de publications universitaires ont été écrites sur ce sujet, ce qui est très inquiétant. Alors que la violence domestique persiste, nos services de police ne bénéficient pas des résultats de la recherche ni d'une formation spécialisée plus poussée sur cette question grave. Une équipe de chercheurs internationaux (représentant l'International Police Executive Symposium) des États-Unis, du Costa Rica et d'Afrique du Sud enquête actuellement sur la violence domestique à l'échelle mondiale dans le but de partager les meilleures pratiques puisées dans divers pays. Il s'agit d'informer les parties intéressées de l'action menée actuellement par la police contre la violence domestique et de fournir aux organismes de formation des informations actualisées pour améliorer les programmes actuels.

Il est clair que la violence domestique est un problème mondial qui est très peu signalé aux services concernés. Il ressort d'une étude sur la violence domestique menée dans dix pays qu'entre 55 % et 95 % des femmes ayant subi des violences conjugales n'avaient pas signalé l'incident(s) à la police ou à une quelconque

entité non gouvernementale de service social. Les études de prévalence révèlent qu'une femme sur trois subit la violence interpersonnelle sexiste au cours de sa vie (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2010; Organisation mondiale de la Santé, 2005). La moitié des morts violentes de femmes est provoquée par un partenaire domestique (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2010). S'appuyant sur des données de 2005, le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies a constaté que les frais médicaux et la perte de productivité à la suite de violences contre les femmes aux États-Unis se chiffrent à environ 16 milliards de dollars par an. La violence domestique ne fait pas de distinction. Elle sape l'égalité des chances et survient indépendamment de l'âge, de la race, du statut socio-économique, de la profession ou du niveau d'éducation (Kouremetis, 2012). En dépit de ces points communs, les réactions et les actions diffèrent largement à travers le monde.

Les institutions gouvernementales à travers le monde réagissent différemment à la violence domestique. Si certains pays s'attaquent à la question avec diligence par la prévention et la formation, d'autres adoptent une approche de non-intervention. La recherche indique que les rôles et les stéréotypes masculins et féminins jouent un rôle majeur dans la violence domestique dans de nombreux pays et que la violence est amplifiée par les croyances et les pratiques culturelles, ainsi que par le manque de désapprobation ou par le consentement tacite que la violence

domestique est une pratique acceptable (Postmus et Hahn, 2007). En outre, les chercheurs ont conclu que les problèmes découlent également de la politique et des fonctionnaires de police qui ne comprennent pas les différences culturelles et tolèrent les pratiques traditionnelles ou en sont complices. Certains États et pays n'ont pas criminalisé les actes de violence traditionnels contre les femmes ou n'assurent qu'une faible protection aux femmes (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2010).

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont élaboré des statuts (Aguilar-Hass, *et al.*, 2005; Postmus, 2007), et ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011) laquelle représente le premier instrument officiel consacré à la violence contre les femmes. Bien que beaucoup reste à faire, les pays à travers le monde intègrent des méthodes uniques pour évaluer le risque, fournir assistance aux victimes et enquêter convenablement et poursuivre les auteurs dans le but d'endiguer la violence domestique.

De progrès remarquables ont été réalisés en matière de sensibilisation à la violence domestique. Toutefois, on sait peu sur la reconnaissance de ce fléau à l'échelle mondiale et les modes d'action mis en œuvre pour l'endiguer. Dans le cadre de notre étude, les services de police, à l'échelle mondiale, seront invités à répondre à un questionnaire afin d'analyser les lois en vigueur, les politiques sectorielles et l'action des agents de police face à la violence domestique. Les résultats produiront des données pour l'analyse des politiques et des pratiques afférentes aux tendances d'action, à la condition de la femme à l'égard de la culture, des traditions, de l'âge, de la race, de l'origine ethnique, du statut socio-économique et aux impacts sur la famille. Cette étude qui s'étale sur cinq ans (elle est déjà lancée au Costa Rica et en Inde) intensifiera la discussion, la collaboration et la coopération entre les professionnels de la justice pénale en vue d'éliminer la violence domestique par une meilleure action et des politiques fortes et résolues. Notre objectif est de recueillir des données d'au moins 20 pays à travers le monde.

L'échelle créée et testée par Janet Spence en 1973 pour évaluer les attitudes envers les femmes aux États-Unis a été utilisée dans une récente étude pilote en Inde, conjointement avec notre instrument nouvellement élaboré pour examiner les actions internationales de la police face à la violence conjugale. Le score moyen de l'échantillon du sud de l'Inde dans l'étude actuelle (37,9, écart type = 11,12), comparé aux normes du test de fiabilité initial, montre que les participants à l'échantillon avaient des scores inférieurs à ceux des sondés dans l'étude de 1973.

L'International Police Executive Symposium, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, espère que les dirigeants à travers le monde soutiendront ses efforts de recherche afin qu'il puisse continuer à soumettre des propositions et des recommandations aux services de police de par le monde pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles et suggérer aux services de police les meilleures formes d'action, tout en adoptant une position active à l'égard de ces violations des droits de l'homme.